

Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 105 (1979)
Heft: 1

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Concours

Organisateur	Sujet : PW : concours de projet IW : concours d'idées	Conditions d'admission	Date de reddition (Retrait de la documentation)	IAS N° Page
Einwohnergemeinde Risch	Gemeindezentrum in Rotkreuz ZG, IW	Architekten und Planer, die seit dem 1. Januar 1978 Wohn- oder Geschäftssitz im Kanton Zug haben oder in der Gemeinde Risch heimatberechtigt sind.	19. Jan. 79 (ab 31.8.78)	—
Stadtrat von Zürich	Gestaltung des Pestalozziparkes in Schlieren/Altstetten, PW	Alle in der Schweiz seit mindestens dem 1. Januar 1975 niedergelassenen Gartenarchitekten. Für die Hochbauten ist ein Architekt beizuziehen, der die gleichen Bedingungen erfüllen muss.	23. Jan. 79	—
Bourgeoisie de Sion VS	Restaurant dans les Iles de Sion, PW	Tous les architectes, ayant leur domicile professionnel sur la Commune de Sion depuis une date antérieure au 1er septembre 1977.	26. Jan. 79 (20. Sept. 79)	—
Commune d'Epalinges	Construction d'une école et de locaux pour la protection civile, PW	Le concours est ouvert aux personnes dont le Conseil d'Etat vaudois a reconnu la qualité d'architecte, domiciliées ou établies sur le territoire de la Commune d'Epalinges depuis le 1er janvier 1978 au plus tard.	2 fév. 79 (15 déc. 79)	—
Regierungsrat des Kantons Luzern	Neubauten der Strafanstalt Wauwilermoos, PW	Alle im Kanton Luzern seit spätestens dem 1. Januar 1978 niedergelassenen, im Schweizerischen Register der Architekten und Techniker eingetragenen Fachleute sowie Absolventen der Eidg. Technischen Hochschulen und der schweizerischen Höheren Technischen Lehranstalten. Zugelassen sind auch Absolventen ausländischer Hochschulen oder gleichwertiger Institute, die im Kanton Luzern seit dem 1. Januar 1978 niedergelassen sind.	2. April 79 (31. Jan. 79)	—
Evangelisch-Reformierte Kirchgemeinde Zollikon ZH	Kirchgemeindehaus Zollikon, PW	Architekten, die in der Gemeinde Zollikon seit dem 1. Januar 1977 Geschäfts- und/oder Wohnsitz haben, sowie Architekten mit Bürgerrecht der Gemeinde Zollikon.	9. März 79 (4.-15.9.78)	—
Einwohnergemeinde Unterägeri	Schulanlage Zimmer Zimmer, PW	Alle Architekten, die in der Gemeinde Unterägeri heimatberechtigt sind, sowie Architekten, die ihren Wohn- oder Geschäftssitz im Kanton Zug haben.	30. März 79 (13. Nov. bis 15. Dez.)	—
Baudepartement des Kantons Basel-Stadt	Gestaltung des Rosshof-Areals und des oberen Petersgrabens, IW	Alle in den Kantonen Basel-Stadt und Basel-Landschaft heimatberechtigten oder seit mindestens dem 1. Januar 1978 niedergelassenen Architekten und Planer.	19. März 79 (30. Sept. 78)	—
Fondation des immeubles pour les Organisations internationales, FIPOI	Agence centrale de recherches du Comité international de la Croix-Rouge, PW	Tous les bureaux d'architectes dont le domicile professionnel, au sens de l'article 25 SIA 152 se trouve à Genève depuis le 1er janvier 1977 et tous les architectes genevois quel que soit leur domicile.	20. April 79	—
Direktion für Entwicklungszusammen- arbeit und humanitäre Hilfe des Eidg. Politischen Departements	Transportier- und montierbare Notbehausung, PW	Schweizer Firmen, Entwerfer und Konstrukteure; ausländische Firmen, Entwerfer und Konstrukteure, welche seit dem 1. Januar 1976 in der Schweiz ständig wohnen oder Geschäftssitz haben.	8. Mai 79 (5. Dez. 78)	—
Einwohnergemeinde Engelberg	Kranken- und Altersheim PW	Alle selbständigen Architekten, die in den Kantonen Obwalden und Nidwalden heimatberechtigt sind oder dort seit dem 1. Januar 1977 ihren Wohn- bzw. Geschäftssitz haben.	12. Mai 79	—
Hochbauamt des Kantons Zürich	Künstlerische Gestaltung an der Universität Zürich-Irchel, IW	Schweizer Künstler im In- und Ausland sowie ausländische Künstler, die seit dem 1. Januar 1977 in der Schweiz wohnhaft sind.	30. Juli 79	—
République et Canton de Neuchâtel	Aménagement des «Zones rouges» de la Vue-des-Alpes et de la Montagne de Cernier IW	Le concours est ouvert à tous les architectes inscrits dans cette catégorie professionnelle au Registre neuchâtelois des architectes et ingénieurs, au 31 janvier 1979	30. Aug. 79 (31. Jan. 79)	—
Baudirektion des Kantons Bern	Gebäude für die kantonale Verwaltung, Reiterstrasse, Bern, PW	Fachleute mit Geschäftssitz seit mindestens 1. Januar 1977 im Kanton Bern.	29. Juni 79 (30. Jan. 79)	—
Hochbauamt des Kantons Zürich	Strafanstalt Regensdorf, PW	Alle im Kanton Zürich heimatberechtigten oder mindestens seit dem 1. Januar 1978 niedergelassenen (Wohn- oder Geschäftssitz) Fachleute.	31. Mai 79 (9. März 79)	—

Expositions de concours

Zürcher Behördenlegation für den Regionalverkehr	Hauptbahnhof Zürich, Südwest, PW	Untergeschoss des neuen Hallenbades an der Wallisellerstrasse Zürich-Oerlikon, vom 22. bis 27. Januar und vom 29. Januar bis 3. Februar, jeweils von 13 bis 20 Uhr.	1978/11 S. 200	—
--	-------------------------------------	---	-------------------	---

Note

Cette nouvelle rubrique, préparée en collaboration avec *Schweizer Ingenieur und Architekt*¹ et la SIA, est destinée à informer nos lecteurs des concours nouvellement organisés ou en cours, ainsi que des expositions y relatives. Pour tout renseignement, prière de s'adresser exclusivement aux organisateurs des concours.

¹ Anciennement *Schweizerische Bauzeitung*, organe officiel en langue allemande de la SIA.

Actualité

Economie privée et activité de l'Etat¹

L'accroissement des propres prestations des pouvoirs publics se traduit par une diminution du volume des commandes passées à des entreprises privées appartenant à l'artisanat ou au secteur tertiaire. Du fait que les collectivités publiques prennent des frais indirects à leur charge et bénéficient de l'exonération fiscale, les prestations des services publics se trouvent privilégiées. Cet avantage sera encore plus manifeste sous le régime de la taxe à la valeur ajoutée, étant donné que seules les entreprises privées, à l'exclusion des collectivités publiques, y seront assujetties. Des services cantonaux et communaux accomplissent eux-mêmes des tâches au financement desquelles la Confédération participe, alors qu'ils ne devraient en réalité assumer qu'un rôle de surveillance.

Aussi le Conseil fédéral est-il invité à présenter un rapport qui :

- expose dans quelle mesure une nouvelle répartition des tâches est intervenue au cours de ces deux dernières décennies et
- analyse les causes de l'accroissement des prestations assumées par les services publics eux-mêmes.

En outre, le Conseil fédéral est prié d'instituer une commission qui aurait pour tâche :

- de proposer des directives établissant un partage entre les prestations réservées aux collectivités publiques et les tâches assignées à l'économie privée, ainsi que :
- d'examiner des mesures propres à endiguer le processus latent qui, souvent sans qu'on l'ait voulu, aboutit à ce que les activités des pouvoirs publics se substituent à celles de l'économie privée.

¹ Postulat présenté par Konrad Basler, ing. SIA, lors de la séance du 26 septembre 1978 du Conseil national, et appuyé par 45 cosignataires.

EPFL

L'EPFL a un vice-président

Le Conseil fédéral a nommé le professeur Roland Crottaz, ingénieur civil, né le 2 avril 1931, originaire de St-Barthélemy (VD), en qualité de vice-président de l'EPFL, dès le 1^{er} janvier 1979.

Depuis plusieurs années, la charge de président de l'Ecole (assumée par le professeur M. Cosandey jusqu'au 31.7.78, puis par le professeur B. Vittoz) s'avère trop lourde pour un seul homme, fût-il appuyé par un secrétaire général, un directeur administratif et les services qui en dépendent. La création d'un poste de vice-président est apparue de nature à permettre une meilleure répartition des tâches au sein de la Direction

Carnet des concours

Maison solaire du concierge du CEP, Yverdon

Résultats

Le concours d'idée pour une maison solaire du concierge du CEP à Yverdon s'est ouvert le 8 octobre 1978 avec une centaine d'inscriptions. Quarante projets ont été rendus dans les délais et tous ont pu être acceptés au concours. Après avoir délibéré le 11, 12 et 15 décembre, le jury a classé 6 projets :

- 1^{er} RE, MM. J.-J. Fivaz, J.-L. Thibaud & Ch. Zingg, arch., Chavornay ; spécialistes : M. M. O. Nilsson, ing. EPFL, Nyon, et M. C. Calatayud, ing. EPFL, Lausanne.
- 2^e ILIOS, M. Hans Schaffner, arch. EPFL/SIA, Lausanne. Collaborateurs : MM. Alexandre Antipas et Bernard Matthey.
- 3^e HOT, MM. A. J. Leman et M. C. Leman, arch. OEV/SIA et EAUG, Certoux-Village, Perly. Ing.-conseil : M. J. A. Donadoni, ing. IPF, Perly, Genève.
- 4^e LOISEL, M. Jean-Pierre Desarzens, arch.-écobiologiste EPFL, Sullens. Collaborateur : M. Emile Svikovsky, arch. EAUG, Genève.
- 5^e O SOLE MIO, M. Pierre Plancherel, arch.-technicien ETS, Dommartin. Collaborateur : M. Pierre Chuard, ing., Lausanne.
- 6^e IN SOLE VERITAS, MM. P. Marti, arch. FAS/SIA, et R. Moser, arch. SIA, Confignon, Genève. Collaborateurs : MM. A. Fauconnet, arch., Th. Sauvin, arch., G. Hermet, ing.

Le jury a été satisfait du nombre de projets présentés, ainsi que de la qualité de la grande majorité d'entre eux. Les projets font apparaître le développement d'un grand nombre d'idées, pas toujours claires et simples, ceci par manque de compréhension des divers systèmes proposés parallèlement et souvent d'une manière contradictoire. Il s'avère que le concours proposé est une nécessité car il permet aux architectes et aux ingénieurs et spécialistes de saisir la difficulté qu'il y a à concilier correctement les aspects architecturaux et solaire. Les concurrents ont difficilement dominé les interactions entre les différents systèmes et sous-systèmes. Seule une pratique répétée de l'énergie solaire permettra de surmonter ces difficultés.

Le jury a estimé, et le choix des projets primés le démontre, que l'intégration de l'énergie solaire dans le concept architectural n'aboutit pas forcément à une formulation plastique unique.

Les concours d'idées de ce genre sont nécessaires et le jury espère que l'heureuse initiative de la municipalité d'Yverdon sera suivie par d'autres communes, ceci afin de faire avancer l'énergie solaire. De plus, une trentaine de projets seront sélectionnés et publiés aux Editions Georgi dans le courant du mois de mars 1979.

Le jury : MM. Antoine Paccaud, municipal, président du jury, Albert Rosselet, directeur S.I., Yverdon, François Cattin, architecte de la ville, Yverdon, Kurt Aellen, architecte EPFL/SIA, Berne, Ulrich Schaefer, arch. EPFZ/SIA, Zurich, Alain Garnier, arch. EPFL/SIA, IREC, Lausanne, André Faist, D^r ès sciences, chargé de cours à l'EPFL ; suppléants : MM. André Perret, ing., municipal des écoles, Yverdon, et Francis Thévenon, arch. SIA, prof. E.I.G.

et une plus grande maîtrise des problèmes à résoudre. Le vice-président aura tout d'abord mission d'animer les organes chargés de concevoir et exécuter le programme de construction de la nouvelle EPFL à Ecublens. Il se préoccupera en outre des problèmes que pose la formation continue des ingénieurs et des architectes. La formation des ingénieurs et architectes provenant de pays en voie de développement ou se destinant à y travailler constituera enfin un volet important de son activité.

Le professeur Roland Crottaz a passé une grande partie de sa jeunesse en France avant d'obtenir le diplôme d'ingénieur civil à l'EPFZ en 1953. Collaborateur d'un bureau à Bâle, puis propriétaire de son propre bureau d'ingénieur à Hergiswil (LU), il a été membre ou président de plusieurs commissions nationales ou internationales comme l'Union des professionnels de la route ou la Commission fédérale de recherche routière. Il a été nommé professeur de construction des voies de circulation à l'EPFL en 1975.

sa formation et son champ d'activités, complémentaires de ceux du Président Vittoz, son expérience professionnelle et son audience, tant au sein de l'Ecole qu'à l'extérieur, laissent bien augurer de sa charge de vice-président qu'il mènera à côté de sa charge de professeur.

Séminaires

Jeudi 18 janvier 1979, 16 h. 15 : *Interaction entre réseau à haute tension et dynamique torsionnelle des machines*, par le professeur A. Calvaer, Université de Liège.

Jeudi 1^{er} février 1979, 16 h. 15 : *A frequency domain method for multi-machine analysis and the design of power system stabilizers*, par R. Craven, Brown Boveri, Baden.

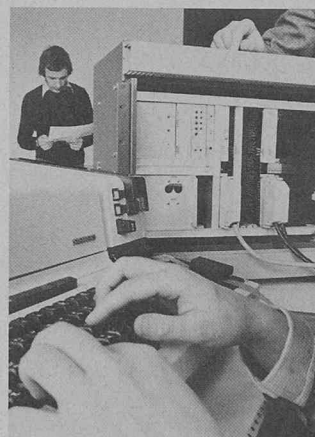
Jeudi 15 février 1979, 16 h. 15 : *Dispositifs de protection modernes dans les réseaux électriques*, par H. Ungrad, Brown Boveri, Baden.

Produits nouveaux

Appareil compact à microcalculateur pour automatismes industriels

Les microcalculateurs se prêtent parfaitement au traitement des opérations numériques dans les automatismes industriels. Leur utilisation se heurte toutefois au fait qu'ils étaient offerts en version « calculateur monocarte » dont le montage était laissé aux soins de l'utilisateur.

Siemens a développé dans ce but un appareil compact BGT 210 renfermant le microcalculateur 210 et son alimentation. Il dispose en outre d'emplacements câblés pour l'enfichage des modules périphériques assurant la connexion au processus.



Le microcalculateur MC 210 peut bénéficier d'une programmation personnalisée en assembleur, mais l'utilisation du langage évolué PL/M est également possible. Pour les applications industrielles, Siemens a développé le langage de programmation STEM, basé sur le langage STEP 3 pour automates à programme enregistré.

Jeudi 1^{er} mars 1979, 16 h. 15 : *Stabilisierung von elektrischen Netzen mittels strukturoptimalen Netzänderungen*, par P. Burri, Landis & Gyr, Zoug.

Ces séminaires auront lieu à l'auditoire DE 2 du Département d'électricité de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne, 16, chemin de Bellerive. Entrée libre.

Bases scientifiques de la protection de l'air

Des circonstances majeures ont obligé la Direction du cours à déplacer en automne 1979 le cours postgrade susmentionné, initialement prévu du 15 janvier au 29 juin 1979. La nouvelle période retenue est : du 17 septembre au 21 décembre 1979.

Renseignements : Chaire de la mécanique de la turbulence, Cours postgrade BSPA 79, Ecole polytechnique fédérale de Lausanne, 33, av. de Cour, 1007 Lausanne, tél. (021) 47 35 62/63.